

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,
Le VINGT-SEPT JANVIER à 18h00,**

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 21 janvier 2021

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme DELIAS Christine - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme NOLIN Claire - Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien - Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

ABSENTS EXCUSÉS :

M. BOSSELUT Rodolphe – Mme NGUYEN Liliane - M. PONSA Serge.

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. LUNEAU Alain pour Mme NGUYEN Liliane.

DEL-2021-010-MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE D'EXPLOITATION DU PARKING BORRELL

Monsieur le Maire expose que par délibération N° 2020-182 ci-annexée du conseil municipal en date du 10/12/2020, la commune avait validé une nouvelle grille tarifaire du stationnement dans le parking Borrell.

Cependant, la tarification obligatoire en ¼ d'heure prévoyait des montants impliquant l'utilisation de pièces de 5 centimes difficilement gérables par l'automate. En conséquence, une nouvelle grille a été établie pour éviter l'utilisation de ces pièces.

	TARIFS TTC en euros Taux TVA en vigueur 20%		TARIFS TTC en euros Taux TVA en vigueur 20%
Jusqu'à 1H00	GRATUIT	6H45	6.90 €
1H15	0.30 €	7H00	7.20 €
1H30	0.60 €	7H15	7.50 €
1H45	0.90€	7H30	7.80 €
2H00	1.20 €	7H45	8.10 €
2H15	1.50 €	8H00	8.40 €
2H30	1.80 €	8H15	8.70 €
2H45	2.10 €	8H30	9.00 €
3H00	2.40 €	8H45	9.30 €
3H15	2.70 €	9H00	9.60 €
3H30	3.00 €	9H15	9.90 €
3H45	3.30 €	9H30	10.20 €
4H00	3.60 €	9H45	10.50 €
4H15	3.90 €	10H00	10.80 €
4H30	4.20 €	10H15	11.10 €
4H45	4.50 €	10H30	11.40 €
5H00	4.80 €	10H45	11.70 €
5H15	5.10 €	11H00	12.00 €
5H30	5.40 €	11H15	12.30 €
5H45	5.70 €	11H30	12.60 €
6H00	6.00 €	11H45	12.90 €
6H15	6.30 €	12H00	13.20 €
6H30	6.60 €		

Par ailleurs, la période du forfait saison d'hiver est fixée du 01/12 au 31/03.

Le reste des tarifs votés le 10/12/2020 reste inchangé (comme indiqué ci-dessous) :

TARIFS FORFAITAIRES TTC (Taux TVA en vigueur 20%)

FORFAIT ½ JOURNEE :

8H30 – 13H30 : 3 €

13h30 – 18h30 : 3 €

FORFAIT NUIT de 17H00 à 9H00 : 2€50

FORFAIT HEBDOMADAIRE : 25 €

FORFAIT MENSUEL : 40 €

FORFAIT ANNUEL sans place réservée : 180 €

FORFAIT ANNUEL avec place réservée : 450 €

FORFAIT SAISON D'HIVER du 5/12 au 5/04 : 120 €

PERTE TICKET : 40 €

PERIODES DE GRATUITE : du 01/04 au 31/05 et du 01/10 au 30/11

Vu l'avis favorable en Conseil de Régie d'Exploitation du Parking BORRELL en date du 27/01/2021,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'adopter la nouvelle grille tarifaire telle qu'exposée qui trouvera application à compter du 06/02/2021
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,
le 28 janvier 2021

Le Maire,
Alain LUNEAU

